



2 bis, avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset

Spineway

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Spineway

Société anonyme
RCS : Lyon 484 163 985

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Spineway,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Spineway relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans le paragraphe « Frais de recherche et de développement » de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque l'ensemble des critères d'activation prévus par les règles et principes comptables français sont respectés. Nous avons vérifié la conformité de la méthode retenue par la société avec les règles et principes comptables français pour déterminer les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement, nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation de ces frais, notamment, les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement. Nous nous sommes assurés que le paragraphe « frais de recherche et de développement » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et les créances rattachées aux participations sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des modalités d'évaluation des immobilisations financières, notamment au regard des informations fournies dans le paragraphe « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes annuels. Nous nous sommes assurés que le paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Seyssinet Pariset, le 30 avril 2025

Signé par :

6DFE04C6516C44C...

Bertrand Celse

Associé



BBM & ASSOCIÉS

*Vous accompagner
durablement.*

Conseil | Expertise | Audit

COMPTES ANNUELS

Au 31/12/2024

SA SPINEWAY

7 allée Moulin Berger

69130 ECULLY

www.groupebbm.com

Conseil | Expertise | Audit

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement	1 237 677	625 079	612 598	739 989
	Concessions brevets droits similaires	240 071	180 200	59 871	8 814
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	1 707 439	12 500	1 694 939	1 677 465
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	239 726	122 633	117 093	105 101
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 453 901	2 247 582	206 319	233 565
	Autres immobilisations corporelles	492 145	456 537	35 607	43 097
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	11 546 705	468 779	11 077 926	10 579 976	
Créances rattachées à des participations	13 876 167	13 876 167		7 787 831	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	40 051		40 051	43 058	
	TOTAL (II)	31 833 881	17 989 477	13 844 404	21 218 896
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	19 464		19 464	83 074
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 651 890	594 429	1 057 461	1 098 776
	Avances et Acomptes versés sur commandes	274 316		274 316	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 257 537	40 945	6 216 592	5 664 730
	Autres créances	288 812		288 812	269 750
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	3 193 793		3 193 793	946 781	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	149 684		149 684	117 675
	TOTAL (III)	11 835 496	635 374	11 200 122	8 180 786
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				225 000
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)				17	
	TOTAL ACTIF (I à VI)	43 669 377	18 624 851	25 044 526	29 624 699

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	57 585	286 059
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	29 403 241	27 029 864
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	33 955	33 955
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	4 150 560	
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(13 174 203)	(2 986 993)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	20 471 138	24 362 885
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		(10 094)
	Total des autres fonds propres		(10 094)
Provisions	Provisions pour risques	3 537	3 891
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	3 537	3 891
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	137 500	490 000
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 626 903	2 040 008
	Emprunts et dettes financières divers (3)	10 433	10 590
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 020 663	1 339 370
	Dettes fiscales et sociales	1 101 865	1 090 538
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(90)	(90)	
Autres dettes	353 102	240 393	
Produits constatés d'avance (1)		(19 214)	
	Total des dettes	4 250 377	5 191 595
	Ecarts de conversion passif	319 474	76 422
	TOTAL PASSIF	25 044 526	29 624 699
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(13 174 202,61)	(2 986 992,63)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 750 377	3 567 011
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 319	2 787
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		31/12/2024		31/12/2023	
		12 mois	% C.A.	12 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 405 329	57,43	4 171 863	55,12
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 265 903	42,57	3 396 629	44,88
	Montant net du chiffre d'affaires	7 671 232	100,00	7 568 492	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée	201 000	2,62	668 321	8,83
	Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	452 439	5,90	441 025	5,83	
Autres produits	6 351	0,08	3 313	0,04	
	Total des produits d'exploitation	8 331 021	108,60	8 681 151	114,70
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	1 165 398	15,19	1 033 200	13,65
	Variation de stock	69 013	0,90	429 664	5,68
	Achats de matières et autres approvisionnements	165 677	2,16	166 484	2,20
	Variation de stock	63 610	0,83	(57 266)	-0,76
	Autres achats et charges externes	2 527 121	32,94	3 793 759	50,13
	Impôts, taxes et versements assimilés	122 903	1,60	146 216	1,93
	Salaires et traitements	2 743 036	35,76	2 938 432	38,82
	Charges sociales du personnel	1 155 745	15,07	1 176 608	15,55
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	744 150	9,70	773 555	10,22
	Autres charges	44 108	0,57	6 378	0,08
	Total des charges d'exploitation	8 800 760	114,72	10 407 030	137,50
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(469 739)	-6,12	(1 725 880)	-22,80
PRODUITS FINANCIERS	Opéra. comm.				
	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	130 656	1,70	122 983	1,62
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges	210			
Différences positives de change	1 679	0,02	4 265	0,06	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total des produits financiers	132 546	1,73	127 248	1,68
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	2 452 597	31,97	1 026 913	13,57
	Différences négatives de change	6 218	0,08	11 475	0,15
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	2 458 815	32,05	1 038 388	13,72
	RESULTAT FINANCIER	(2 326 269)	-30,32	(911 140)	-12,04
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 796 008)	-36,45	(2 637 019)	-34,84
	Total des produits exceptionnels			340 640	4,50
	Total des charges exceptionnelles	10 465 887	136,43	860 925	11,38
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 465 887)	-136,43	(520 285)	-6,87
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(87 693)	-1,14	(170 311)	-2,25
	TOTAL DES PRODUITS	8 463 567	110,33	9 149 039	120,88
	TOTAL DES CHARGES	21 637 770	282,06	12 136 031	160,35
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(13 174 203)	-171,74	(2 986 993)	-39,47

Règles et Méthodes Comptables

1 - Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SPINEWAY SA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 25 044 526 euros et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -13 174 203 euros. Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes le 24 mars 2025.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant une période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-dessous font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation

L'activité de Spineway induit un besoin en fonds de roulement important lié aux délais d'encaissements des créances clients, établissements de santé en France et distributeurs hors France, et un niveau de stocks élevé rendu nécessaire par la disponibilité des gammes d'implants.

La continuité d'exploitation 2025 est ainsi basée sur :

- Le niveau de trésorerie à la clôture qui s'élève à 3 M€ ;
- Le budget de trésorerie découlant du budget annuel de la Société ;
- La capacité de la Société de mobiliser si besoin des financements complémentaires.

La société applique le règlement ANC no 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Frais de développement : 3 à 5 ans
- * Frais d'enregistrement : 5 ans
- * Concessions, logiciels : 1 à 2 ans
- * Logiciel de gestion : 1 à 3 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 10 ans (brevets)
- * Mat tests/essais : 1 à 2 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 7 ans, dont kits d'instruments mis à disposition des clients
- * Matériel de démonstration : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les frais d'agrément sont immobilisés lorsqu'il s'agit de l'acquisition de dossiers d'agrément déjà existants et détenus par des tiers.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Stocks

Règles et Méthodes Comptables

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

Les stocks sont composés principalement de marchandises destinées à la vente hormis un stock limité de matières premières que la société achète pour le compte de ses sous-traitants pour des questions réglementaires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée.

Les provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client couplée à la situation des pays concernés.

Généralement, les créances clients entre 4 et 6 mois sont dépréciées à hauteur de 50% et celles supérieures à 6 mois sont dépréciées à hauteur de 100%.

Au 31 décembre 2024, les créances clients nettes représentent 6 214 700 euros.

Le montant total des clients douteux au 31 décembre 2024 s'élève à 40 944 euros entièrement dépréciés.

Les charges exceptionnelles sont composées principalement de la dépréciation à 100% des créances rattachées aux participations Spine Innovations et Distimp, soit 9 713 881€.

Dettes financières

Les emprunts moyens et longs termes sont à taux fixes et ont été souscrits en euros sauf un emprunt de 500 k\$ ayant servi à capitaliser la filiale américaine. Le prêt a été complètement

Règles et Méthodes Comptables

remboursé sur 2024.

Au 31 décembre 2024, Spineway comptabilise 3 emprunts bancaires en cours dont 2 PGE souscrits dans un contexte de COVID-19 auprès d'établissements bancaires partenaires.

La société avait également souscrit en 2023 à un nouvel emprunt de 1.5 M€. Il porte des intérêts au taux annuel de 5%.

A la clôture, Spineway comptabilise également un emprunt obligataire pour 138 K€.

Honoraires commissariat aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes s'élève à 43 090 €.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel est en partie constitué des indemnités liés au plan d'austérité pour 193 K€.

Les charges exceptionnelles comprennent également des frais de conseils et honoraires exceptionnels pour 123 K€.

Résultat financier

Le résultat financier comprend des intérêts des emprunts bancaires, des provisions et reprises de provisions.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux du jour ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagements de retraite

L'engagement de retraite est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les engagements à la clôture sont calculés sur la base du salaire des salariés à l'âge de la retraite et sur la base de l'ancienneté de chaque salarié à la clôture par rapport à son ancienneté à l'âge de la retraite.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,38 % au 31 décembre 2024 (contre 3.17 % au 31 décembre 2023) ;
- Table de mortalité INSEE 2016-2020 ;
- Taux de rotation du personnel moyen.

Suite à la réforme des retraites applicable au 1^{er} septembre 2023, l'âge légal de départ en retraite est passé de 62 ans à 64 ans.

	31 décembre 2023	31 décembre 2024
Age de départ	64 ans - président 67 ans	64 ans - président 67 ans
Taux d'actualisation	3,17%	3,38%
Taux de croissance de salaires	0%	0%
Taux de charges sociales	44% cadres - 22 % employés	44% cadre - 28% employés
Table de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2020

Le groupe n'attend pas de variation significative de ses engagements de retraite sur les prochaines années.

Frais de recherche et de développement

Les coûts sont immobilisés seulement si les projets initiés répondent aux critères suivants :

- Le projet ou process est clairement défini et les coûts afférents sont mesurés de façon fiable et identifiés clairement,
- La faisabilité technique est démontrée

Règles et Méthodes Comptables

- Le produit ou processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- Les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- Les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

La société, depuis le second semestre 2019, remplit l'ensemble des critères d'activation des projets de développement.

Les coûts de développements éventuellement engagés pour des projets qui ne correspondraient pas à ces critères seraient comptabilisés au compte de résultat dès leur engagement.

Les dépenses de développement comprennent des coûts directs et indirects engagés sur les projets et notamment les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens ainsi que des coûts de sous-traitance engagés pour les activités de développement.

L'effort de développement donne lieu sur l'exercice à la constatation d'une production immobilisée de frais de développement dans le compte Immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 200 999 euros sur 2024 contre 668 320 euros pour 2023.

Lorsque les frais seront activés, ils seront amortis linéairement.

Sur 2024, 86 832 euros de frais de projets R&D ont été activés, ils sont amortis linéairement sur 5 ans. (184 242 euros sur 2023)

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et à chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits à l'actif du bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Sur 2024, 96 693 euros ont été amortis exceptionnellement et sortis des immobilisations suite à des arrêts de projets.

Au 31/12/2024, le total des frais de projets R&D activés est de 1 110 074 euros, amortis à hauteur de 501 592 euros.

Il est rappelé que, conformément aux règles françaises en la matière, l'existence au niveau de l'actif du bilan de coûts de développement non encore amortis et supérieures au montant des réserves libres fait obstacle à la distribution.

Règles et Méthodes Comptables

Les frais de recherche et de développement donnent droit à un crédit d'impôt recherche reconnu à l'issue de l'exercice pendant lequel les dépenses ont été comptabilisées.

Chiffre d'affaires

Pour les ventes directes aux hôpitaux (essentiellement France), le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert de propriété des marchandises aux clients. Dans la plupart des cas, le client, hôpital ou clinique, déclare à la société les références consommées dans le cadre de stocks déposés en consignment ou en prêt. Il est alors procédé à une facturation des produits consommés. Le chiffre d'affaires est constaté au moment de la facturation.

Pour le chiffre d'affaires des distributeurs étrangers, la comptabilisation est faite en fonction des règles INCOTERM. Un ajustement est calculé, si nécessaire, pour prendre en compte les conditions spécifiques de transfert de propriété définies dans les commandes ou accords contractuels. L'INCOTERM généralement utilisé est EXW (ex WORKS).

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation après déduction des remises ou rabais commerciaux. Les refacturations des frais de transport sont également incluses dans le chiffre d'affaires.

Enfin, le chiffre d'affaires inclut également des produits annexes qui correspondent essentiellement à des refacturations directement liées à l'activité courante, principalement des refacturations de frais de congrès ou de salons lorsque ceux-ci sont payés par la société pour le compte de ses distributeurs ou de prestations réalisées pour le compte de la société SPW Inc leur sont refacturés.

Engagements donnés

La société Spineway s'engage à fournir à Spine Innovations tous les moyens financiers nécessaires pour maintenir son activité sur les 18 prochains mois.

Faits Caractéristiques

- Le chiffre d'affaires s'élève à 7,7 M€ contre 7.6 M€ en 2023. Cette stagnation s'explique par la stratégie définie de migrer vers les gammes Premium de la filiale Distimp et par la volonté de rationaliser les gammes commercialisées au niveau du groupe.

Les refacturations avec les filiales, pour lesquelles l'entité mère fournit l'ensemble des fonctions support et réalise une partie importante des missions opérationnelles (commercial, scientifique, R&D notamment) s'élèvent à 3.3 M€ sur l'année.

Règles et Méthodes Comptables

- Prise d'effet du regroupement des actions Spineway

Regroupement d'actions

Sur décision des actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 10 novembre 2023, le 27 février 2024, Spineway a annoncé la finalisation de l'opération de regroupement de ses actions par échange de 1 action nouvelle de 4,00 euros de valeur nominale contre 2 000 actions anciennes de 0,002 euro de valeur nominale.

Ainsi au 27 février 2024, le capital social de Spineway était composé de 832 962 actions de 4,00 euros de valeur nominale chacune.

Augmentation du capital social

Suite à des conversions d'obligations de la société Negma Group Ltd opérées entre le 22 janvier 2024 et le 9 février 2024, le Conseil d'administration de la Société, réuni en date du 29 février 2024, a constaté la création de 1 191 228 073 actions ordinaires nouvelles et une augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de 2 382 456,15€.

Réduction du capital social

Consécutivement au regroupement des actions, le Conseil d'administration de la Société a décidé le 29 février 2024 de procéder à une réduction du capital social par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société. A l'issue de cette opération, le capital social de la Société est toujours composé de 832 962 actions ordinaires, soit le nombre d'actions composant le capital en suite de l'opération de regroupement susvisée, effective depuis le 27 février 2024.

Réduction du nominal

Du 14 octobre au 4 décembre 2024, 496 OC ont été converties en 11 818 354 actions soit une augmentation de capital constatée pour 531 826.04 euros. En date du 4 décembre, le capital social est porté de 364 192.29 euros à 896 018.33 euros.

Le 4 décembre 2024, le Conseil d'administration de Spineway a décidé, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 25 mars 2024, a décidé de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de ses actions. La valeur nominale des actions de la Société est ainsi ramenée de 0,045 euro à 0,002 euro et le capital social est ainsi réduit de 856 195,29 euros, portant le capital social de 896 018,33 euros à 39 823,04 euros. A l'issue de cette opération, le capital social de la Société demeure composé de 19 911 518 actions ordinaires.

Règles et Méthodes Comptables

- Poursuite du contrat de financement obligataire avec obligations convertibles en actions d'un montant de 10,99 M€

La Société a conclu, en date du 24 mai 2023, un contrat d'émission et de souscription d'obligations convertibles en actions (OCA) pour un montant nominal maximum total de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (10.990.000 €) et une durée de 24 mois.

Les caractéristiques détaillées du financement figurent en annexe du communiqué de presse du 25 Mai 2023 et sont également disponibles sur le site internet de la Société.

Du 1er janvier au 3 janvier 2024, 14 OC ont été converties en 11 666 666 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 23 333.33 euros.

Du 4 janvier au 25 janvier 2025, 170 OC ont été converties en 320 000 000 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 640 000 euros.

Du 26 janvier au 9 février 2024, 452 OC ont été converties en 1 191 228073 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 2 382 456.15 euros.

Du 1er mars au 26 juin 2024, 1 052 OC ont été converties en 2 630 515 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 2 382 456.15 euros.

Du 28 juin au 11 octobre 2024, 670 OC ont été converties en 4 629 679 actions soit une augmentation de capital a été constatée pour 208 335.64 euros.

Du 14 octobre au 4 décembre 2024, 496 OC ont été converties en 11 818 354 actions soit une augmentation de capital constatée pour 531 826.04 euros.

Du 5 au 31 décembre 2024, 122 OC ont été converties en 3 983 285 actions soit une augmentation de capital constatée pour 7 966.57 euros.

Le capital au 31 décembre 2024 est de 57 584.57 euros et est composé de 28 792 276 actions de 0,002 euro chacune.

- Plan d'austérité

Le Conseil d'Administration du 4 janvier 2024 a acté de la mise en place d'un plan d'austérité afin de permettre au groupe de s'inscrire dans une dynamique la plus rapide possible de retour à la rentabilité absolument nécessaire à la pérennisation des besoins de trésorerie et au déploiement de son plan stratégique d'innovation et de pénétration de nouveaux marchés. Ce plan d'austérité s'accompagne de diverses mesures dont un plan d'économie de dépenses de fonctionnement et un volet social de réduction de plus de 11% des effectifs sur le 1er trimestre 2024. Les charges de 193 K€ liées à ce plan sont comptabilisées en charges exceptionnelles.

- Participation IMS

La société a initié la procédure de reconnaissance de la décision du tribunal arbitral de Genève aux Etats-Unis, IMS ayant son siège dans le Delaware. IMS n'ayant pas répondu à la « petition », Spineway a poursuivi les démarches aux US de mise en défaut d'IMS, préalable à toute démarche

Règles et Méthodes Comptables

de recouvrement.

L'exécution de la décision passe par la reconnaissance de la sentence par les autorités judiciaires de l'État du Delaware, lieu du siège de la société Strategos. La sentence a ainsi été reconnue en première instance mais la société Strategos a introduit un recours devant la juridiction suivante : United States District Court for the District of Delaware. Les plaidoiries en lien avec la requête ont eu lieu le 30 novembre 2023. La décision du United States District Court for the District of Delaware rendue le 01 Mars 2024 était défavorable à Spineway qui a interjeté appel.

A ce jour, il n'existe aucun indice de perte de valeur des titres IMS.

Evènements postérieurs à la clôture

La société consentira sur le premier semestre un abandon de comptes courants pour apurer le passif des filiales.

La Cour d'appel du Delaware (*United States Court of Appeals for the third circuit*) a décidé, dans un jugement rendu le 19 mars 2025, de confirmer la décision rendue en première instance et déboutant le groupe Spineway de sa demande d'exécution de la sentence arbitrale rendue à Genève qui faisait droit à la demande au fond de Spineway.

Le Groupe rappelle qu'en 2019, il avait pris une participation au sein de la société Integral Medical Solutions (IMS)¹ détenue par la société Strategos. La société Strategos n'ayant pas déployé le plan opérationnel prévu, Spineway avait initié une procédure devant le tribunal arbitral de Genève qui a rendu une sentence en date du 20 janvier 2022 en faveur de la société Spineway, condamnant Strategos à restituer l'intégralité du prix d'acquisition des titres, soit 4 160 K€, majoré des intérêts, et à lui rembourser les frais d'arbitrages engagés.

La société Strategos n'ayant jamais répondu aux demandes de règlement de Spineway, cette dernière a initié la procédure de reconnaissance de la décision du tribunal arbitral de Genève aux Etats-Unis, préalable à toute démarche de recouvrement. En effet, l'exécution de la décision passe par la reconnaissance de la sentence par les autorités judiciaires de l'État du Delaware, lieu du siège de la société mère Strategos. Dans ce cadre, la société Spineway a introduit une demande de reconnaissance de la sentence arbitrale devant le *United States District Court for the District of Delaware* qui a rejeté la demande de confirmation de la sentence arbitrale, par une ordonnance en date du 1^{er} mars 2024. A l'issue de ce jugement, Spineway avait fait appel de cette ordonnance devant la Cour d'appel du Delaware qui vient donc de confirmer la décision de première instance.

Déterminé à faire reconnaître ses droits, le groupe Spineway étudie les voies judiciaires alternatives pour faire exécuter la sentence arbitrale de Genève qui lui est favorable sur le fond.

Règles et Méthodes Comptables

Quoi qu'il en soit, cette décision, non définitive, n'affecte en rien la substance même de la créance, son montant ainsi que la sentence arbitrale et son caractère exécutoire.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	1 150 845		86 832			1 237 677
Autres	1 866 535		264 501	86 832	96 693	1 947 510
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 017 379		351 333	86 832	96 693	3 185 187
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	214 452		25 274			239 726
Instal technique, matériel outillage industriels	2 353 211		100 689			2 453 901
Instal., agencement, aménagement divers	138 649					138 649
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	339 466		14 029			353 495
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 045 779		139 992			3 185 771
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	22 659 693		2 763 178			25 422 872
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	43 058				3 008	40 051
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22 702 752		2 763 178		3 008	25 462 923
TOTAL	28 765 910		3 254 504	86 832	99 701	31 833 881

Annexe libre

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- Brevets acquis pour un total cumulé de 12 500 €
- Acquisition de droits d'agrément pour 127 603 €
- Logiciels pour un total de 92 228 €
- Logiciels de gestion pour un total de 147 843 €
- Frais de recherche et développement pour un total de 1 110 074 €
- D'immobilisations incorporelles en cours pour un total de 1 694 939 €.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à des frais de R&D immobilisé sur des projets non finalisés.

Immobilisations corporelles

Au 31 décembre, la société a immobilisé 139 992 € en immobilisations corporelles dont 100 689 € en installations techniques, matériels et outillages industriels.

Et se décompose comme suit :

- 50 665 € au titre des kits d'instruments, mis en dépôt chez les clients.
- 18 518 € au titre de matériels de tests/essais
- 29 940 € au titre des outillages industriels
- 1 566 € au titre de matériel de démonstration.

Les coûts de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charge sur la période.

Immobilisations financières

Au 31 décembre, la quasi-totalité de l'augmentation de la dépréciation concerne les participations et créances rattachées (filiale US). Cette dépréciation est comptabilisée en exceptionnel.

Integral Medical Solutions (IMS) n'ayant pas déployé le plan opérationnel prévu lors de la prise de participation dans le Groupe Spineway, ce dernier avait initié une procédure devant le tribunal arbitral de Genève qui a rendu une sentence en date du 20 janvier 2022 en faveur de la société Spineway, les condamnant à verser l'intégralité du prix d'acquisition des titres, soit 4 160 K€ majoré des intérêts, et à lui rembourser les frais d'arbitrages engagés. La société IMS n'a jamais répondu aux différentes procédures en cours qui se poursuivent de ce fait. (cf Dettes financières)

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024	
		Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	410 856	310 916	96 693	625 079
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	180 256	12 444		192 700
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	591 112	323 361	96 693	817 779
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	109 351	13 282		122 633
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 119 646	127 936		2 247 582
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	131 862	2 534		134 396
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	303 156	18 985		322 141
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 664 015	162 737		2 826 752	
TOTAL	3 255 127	486 097	96 693	3 644 531	

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Annexe libre

Etat des immobilisations financières

Le protocole d'acquisition de l'entité Distimp acquise fin juin 2021 prévoit que le prix d'acquisition est fonction de clauses de earn-out.

Celles-ci pourront, éventuellement, entraîner des compléments de prix payables en 2022, 2023 et 2024 en fonction du chiffre d'affaires réel, de la marge brute, du Besoin en Fonds de Roulement et d'enveloppe de dépenses spécifiques à l'activité (coûts réglementaires, prêts de kits d'instruments) constatés à fin juin. Un complément a été comptabilisé au titre de 2024 pour 498 K euros 132 K euros de réglés sur l'exercice.

Les immobilisations financières ne font l'objet d'aucun amortissement.

Annexe libre

Tableau de Flux de Trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	31/12/2024	31/12/2023
Opérations d'exploitation		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	-3 137	-2 622
Résultat net	-3 461	-2 987
Dotations et reprise amortissements et aux provisions	324	365
Charges sans impact sur la trésorerie		-
VNC des immobilisations cédées au HS		-
Produits de cession des immobilisations		
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-409	-2 850
Variations des stocks	133	372
Variations des créances clients	-514	-3 612
Variations des autres créances / autres dettes	608	71
Variations des dettes fournisseurs	-635	319
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'exploitation (A)	-3 545	-5 472
Opération d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-308	-563
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-2 420	-1 318
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières		
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement (B)	-2 728	-1 881
Opération de financement		
Flux financiers liés au capital et emprunts obligataires	8 930	3 920
Emprunts bancaires	-413	920
Moyens de financement court terme		-200
Autres dettes financières	2	-
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement (C)	8 519	4 640
Incidence des variations des cours des devises		
Variation de trésorerie (A + B + C)	2 248	-2 713
Trésorerie à l'ouverture (D)	946	3 659
Trésorerie à la clôture (A + B + C)	3 195	946

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	13 876 167		13 876 167
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	40 051		40 051
	Clients douteux ou litigieux	40 945	40 945	
	Autres créances clients	6 216 592	6 216 592	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 395	5 395	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	89 130	89 130	
	Taxes sur la valeur ajoutée	142 768	142 768	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	8 479	8 479	
	Débiteurs divers	43 040	43 040	
	Charges constatées d'avances	149 684	149 684	
TOTAL DES CREANCES		20 612 251	6 696 033	13 916 218
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)	137 500	137 500		
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	2 319	2 319		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 624 585	124 585	42 500	1 457 500
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 038	1 038		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 020 663	1 020 663		
	Personnel et comptes rattachés	430 514	430 514		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	317 169	317 169		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	306 914	306 914		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	47 268	47 268		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	(90)	(90)		
	Groupe et associés (2)	9 396	9 396		
	Autres dettes	353 102	353 102		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		4 250 377	2 750 377	42 500	1 457 500
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		7 462 500			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		7 815 000			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		9 396			

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		1 841 482
Autres créances clients		1 841 482
<i>Factures à établir</i>	<i>1 841 482</i>	

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2024	
			Utilisées	Non utilisées		
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change	210		210		
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	3 680	1 370	1 512		3 537	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 891	1 370	1 723		3 537	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations					
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 	4 291 887	10 053 059			14 344 946
	Sur stocks et en-cours	622 127	301 910	329 608		594 429
	Sur comptes clients	78 196	51 466	88 718		40 945
	Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	4 992 210	10 406 435	418 325		14 980 320	
TOTAL GENERAL	4 996 100	10 407 805	420 048		14 983 857	

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	354 746	419 838	210	
		10 053 059			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

--

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		1 527 088
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 319
<i>Banque - Int courus à payer</i>	2 319	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		551 377
<i>Fournisseurs - fact non parven</i>	551 377	
Dettes fiscales et sociales		640 241
<i>Dettes prov. congés payés</i>	187 254	
<i>Autres charges à payer</i>	235 053	
<i>Dettes prov. RTT</i>	8 058	
<i>Charges Sociales sur congés à</i>	80 407	
<i>Charges sociales sur RTT à pay</i>	3 627	
<i>Ch.sociales/autres charges à p</i>	94 021	
<i>Etat - Autres charges à payer</i>	25 164	
<i>Créditeurs divers - charges à</i>	6 659	
Autres dettes		333 150
<i>Divers - charges à payer</i>	333 150	

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

31/12/2024	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	6 657 997	4 419 929
Créances rattachées à des participations		
Prêts et autres immobilisations financières		
Actif circulant		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	3 426 514	
Autres créances	8 479	
Capital souscrit appelé, non versé		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits financiers		
Produits de participations		
Autres produits financiers		
Charges financières		
Charges financières		
Autres éléments		

Elles concernent :

La société Spineway détient 100 % de Spineway INC, Distimp et Spine Innovations et 5 % de IMS.

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			149 684
Loyers et charges immob		49 097	
Abonnements		14 544	
Sous-traitance		5 470	
Entretien		6 399	
assurances		13 333	
marketing et communication		29 341	
honoraires		8 927	
voyages et déplacements		8 834	
Autres		13 739	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			149 684

--	--	--	--

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	286 059			(228 475)	57 585
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	27 029 864	(2 986 993)		5 360 370	29 403 241
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	33 955				33 955
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées				4 150 560	4 150 560
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(2 986 993)	2 986 993		(13 174 203)	(13 174 203)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	24 362 885			(3 891 747)	20 471 138

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 24 362 885

 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 24 362 885
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

 Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (3 891 747)

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2024
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		10 465 887
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		20
<i>Dons et libéralités</i>	20	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		316 115
<i>Charges except diverses</i>	316 115	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		10 149 752
<i>Dot/amort. except. immobilisat</i>	96 693	
<i>Dot. prov. risques et charges</i>	10 053 059	
Résultat exceptionnel		(10 465 887)

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	31/12/2024	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(2 796 008)		(2 796 008)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(10 465 887)		(10 465 887)
RESULTAT COMPTABLE		(13 261 895)		(13 261 895)

(1) après retraitements fiscaux.

Crédits Impôts :

-CI Recherche : 88 218 €

-CI innovation : (525) € dont 1 437 euros de régularisation au titre de 2023 et 912 euros de CII au titre de 2024

Engagements financiers

31/12/2024

**Engagements
financiers donnés**
**Engagements
financiers reçus**

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagements en matière de pensions	194 416	
	194 416	
Autres engagements Nantissements fonds de commerce		
Total des engagements financiers (1)	194 416	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

--	--	--

Annexe libre 2

L'engagement de retraite supporté est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française, la législation prévoyant que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition de Distimp des compléments de prix (earn-out) sont prévus et dépendent de critères financiers précis (cf immobilisations financières)

Effectif moyen

		31/12/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		29	
	Professions intermédiaires		4	
	Employés		6	
	Ouvriers			
	TOTAL		38	

Effectif moyen hors apprentis : 37

Effectif moyen avec apprentis : 38

L'effectif moyen de 2023 était de 42 avec apprentis et de 41 hors apprentis.

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2024

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Informations non communiquées car permettant d'identifier la situation des dirigeants